Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201941-20251204-128_2025-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 4 décembre 2025

Le 4 décembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 28 novembre 2025.

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 24
Ayant donné procuration : 4
Absents : 2

PRÉSENTS : CC. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – R. BONABAL – C. LATOUCHE – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – I. ADAM – D. COLIN – J-P MENOU - M-L HINRY

ABSENTS : E. CRESSEVEUR ; V. GUIMBERTEAU

PROCURATIONS : V. PERROT à A. LE GALL ; A. SENECHAL à M-L HINRY ; L. L'HAVEANT à Fred LEON ; P. PETIBON à Y. LE BRIGANT

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

N°128-2025

Objet : Lotissement Kergall : attribution du marché d'achat de tiny house

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition de 4 tiny house pour créer du logement transitoire sur la commune.

Un appel d'offre a été lancé au mois de novembre et 2 réponses sont parvenues en mairie. L'une d'entre elles ne répondait pas aux critères puisque le produit proposé se trouve plus petit que demandé (20m² contre 25m² exigés) et surtout n'est pas prévu pour être habitable à l'année (ne remplit pas les conditions d'isolation RE 2020).

M. le Maire propose donc de retenir la seule offre répondant aux critères exigés, à savoir la proposition de **HEKIPIA SAS 73-189 Route de Lentilly 69380 CHESSY LES MINES** au tarif de 188 127.07€TTC.

Par ailleurs, M. le maire informe l'assemblée qu'il faut désormais statuer sur la gestion locative de ces équipements. Il convient de préciser en 1er lieu que ce projet a fait l'objet d'un accord de subvention de 150 000€ de la part d'Action Logement (Organisme d'Etat qui gère le fonds émanant la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) en faveur du logement des salariés). En contrepartie, la commune doit s'engager à louer à 15 reprises minimum un de ces logements au public ciblé par Action Logement, à savoir des travailleurs issus d'entreprises privées composées au minimum de 10 salariés, sur les 10 prochaines années.

Pour répondre aisément à ces contreparties, M. le Maire propose à l'assemblée de confier cette gestion à l'association HJTA (Habitat Jeune en Trégor Argoat). Il s'agit d'une association, partenaire de LTC et qui a l'habitude de travailler avec Action Logement, qui a été créée pour favoriser l'insertion des jeunes par l'habitat. Cette association verserait les loyers à la commune et se chargerait ensuite de trouver les locataires, faire les états des lieux et le ménage le cas échéant.

Il est proposé de fixer ce loyer auprès de HJTA à hauteur de 300€/mois/tiny house. Les locataires auront à leur charge le loyer à verser auprès de l'association ainsi que les charges (eau, électricité...). Une convention serait conclue entre la commune et l'association.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'offre de HEKIPIA concernant l'acquisition de 4 tiny house pour un montant de 188 127.07€ TTC,

ACCEPTE la subvention d'Action Logement pour ce projet et les contreparties demandées,

AUTORISE M. le Maire à conventionner avec HJTA pour leur confier la gestion locative de ces Tiny House,

PRECISE que le montant attendu pour ces équipements est de l'ordre de 300€/mois/tiny house,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet (marché Hékipia, convention avec HJTA ...).

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310